



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 23 septembre 2021

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : prélèvement, capture temporaire, transport et relâcher de la Tortue d'Hermann - <i>Testudo hermanni hermanni</i> (Gmelin, 1789), sur les années 2022 à 2024.	
Demandeur : Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM) à Carnoules	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande	
Contexte	
Associée au PNA en faveur de la Tortue d'Hermann, cette étude scientifique cible les populations de Tortue d'Hermann à restaurer suite aux incendies de 2017 qui ont sévi dans le Var. L'étude de faisabilité a défini les sites "d'accueil" les plus adéquats via une analyse qualitative basée sur la connaissance des lieux, l'expérience et la capacité de jugement de l'évaluateur : le site des Caps Lardier et Taillat fait l'unanimité après concertation (CEN PACA et le Parc National de Port-Cros). Des partenaires technico-financiers tels que l'OFB, la DREAL PACA ou la Région Sud permettent de soutenir financièrement ce projet. La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
La finalité de l'opération est la protection de la faune et de la flore, l'inventaire de la population, l'étude écoéthologique, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.	
Avis	
saisine du Conseil National du Patrimoine Naturel (CSRPN) en lien avec PNA avis favorable de la DREAL PACA, service coordonnateur local du PNA	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 14 octobre 2021	Fin de la consultation : 03 novembre 2021 inclus